

# POINT D'ETAPE SUR LES 12 CHANTIERS DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE

30 juin 2016

Le 19 janvier 2016, l'Arcep présentait les conclusions de sa revue stratégique. Démarche ouverte reposant sur l'échange, la collaboration et le partage, la revue stratégique a mis à contribution les agents de l'Autorité, mais aussi l'ensemble des acteurs concernés, par le biais d'entretiens et d'une consultation publique. Les attentes de parlementaires ont été recueillies, et un colloque organisé en partenariat avec d'autres régulateurs et avec l'incubateur The Family, sur le thème « les barbares attaquent la régulation ».

Ce document présente, 6 mois après l'adoption de cette feuille de route stratégique, l'état d'avancement des 12 chantiers lancés par l'Arcep pour 2016/2017.

## 1. PME connectées

*Faire émerger une architecture universelle de réseau en fibre optique, permettant l'émergence d'un marché de masse de la fibre pour les PME.*

### Travaux effectués

L'Autorité a mis en consultation publique, le 14 juin 2016, un document de doctrine exprimant sa vision du marché français de la connectivité des entreprises et examinant les pistes envisageables pour accélérer la migration des PME vers la fibre et doper la concurrence. A cette occasion, l'Autorité a aussi mis en consultation publique un projet de recommandation visant notamment à tirer profit des déploiements FttH en cours dans tout le pays pour que ce même réseau connecte aussi les entreprises et réponde à leurs besoins spécifiques, en particulier en termes de prix et de qualité de service. Elle a en outre initié un espace d'échange - les Ateliers entreprises - réunissant les parties prenantes du marché, en particulier les fédérations d'entreprises en qualité de représentants des utilisateurs. Le collège de l'Arcep a aussi eu l'occasion d'échanger avec le Conseil national du numérique, dont les travaux se sont intensifiés concernant la transformation numérique des PME.

### Suite des travaux

A la suite de la consultation publique en cours, l'Arcep adoptera le document de doctrine et la recommandation. Ces analyses seront prolongées lors du prochain cycle d'analyse des marchés du haut et très haut débit fixe. Un document de « bilan et perspectives » incluant le marché entreprise sera publié en juillet 2016.

## 2. Fibre optique

*Inciter à l'investissement et à la migration vers la fibre optique, en particulier à travers la tarification de la paire de cuivre (dégroupage).*

### Travaux effectués

Un encadrement pluriannuel des tarifs de gros d'accès à la paire de cuivre pour 2016 et 2017 a été adopté le 16 février 2016. En vue de la construction du prochain encadrement tarifaire sur la période 2018-2020, une consultation publique portant sur une possible modulation géographique des tarifs du dégroupage, pour inciter les acteurs à accélérer la migration vers la fibre, a été publiée le 23 juin 2016. Concernant les zones peu denses, et afin de construire un marché national du très haut débit aussi homogène que possible, l'Arcep a adopté des lignes directrices fin 2015 sur les tarifs de commercialisation des réseaux fibre des collectivités auprès des opérateurs et conduit des examens au cas par cas pour accompagner les porteurs de projets. De plus, une première version d'un observatoire du déploiement et de la commercialisation des réseaux d'initiative publique (RIP) a été publiée le 2 juin 2016, celui-ci ayant vocation à être enrichi au cours des prochains mois par de nouvelles données.

## Suite des travaux

Concernant les suites du rapport Champsaur<sup>1</sup>, et en fonction de la disposition qui résultera du texte de loi final « pour une République numérique », l'Arcep engagera en 2016 des travaux sur les modalités et les conditions d'attribution du statut de « zone fibrée<sup>2</sup> ». L'Arcep organisera un « Atelier fibre » à la rentrée pour consulter les parties prenantes. Une décision de tarification du cuivre pour la période 2018-2020 sera publiée et synchronisée avec le prochain cycle d'analyse de marché du haut et très haut débit fixe. Concernant l'analyse de marché, outre la question du marché entreprise, la question de la régulation de la fibre fera l'objet d'une consultation durant l'été.

## 3. Neutralité de l'internet

*Mettre en place un programme d'enquête et instaurer un recueil périodique et approfondi d'informations auprès des opérateurs.*

### Travaux effectués

L'Arcep a contribué aux travaux de l'Organe des régulateurs européens (ORECE ou BEREC en anglais), qui a mis en consultation publique, le 6 juin 2016, une première version des lignes directrices<sup>3</sup> sur la mise en œuvre du règlement européen sur l'internet ouvert. Pour préparer au mieux cette consultation, l'Arcep a organisé, le 11 mai 2016, un « Atelier internet ouvert », réunion d'échange avec les acteurs en France portant sur les enjeux de ce nouveau cadre réglementaire.

### Suite des travaux

Les lignes directrices définitives, tenant compte des contributions reçues d'ici le 18 juillet, seront publiées le 30 août 2016 par le BEREC. S'ensuivront les travaux d'application du règlement par chaque Etat membre, qui devraient débiter pour l'Arcep par l'adoption d'une décision de recueil périodique approfondi d'informations auprès des opérateurs. Un premier rapport annuel d'état des lieux et de mise en œuvre sera publié par l'Arcep le 30 juin 2017 au plus tard. Les modalités de contrôle du respect du règlement par les opérateurs français dépendront du texte final de la « loi pour une République numérique ».

## 4. Cartes de couverture

*Ouvrir et enrichir les données de couverture mobile pour mieux correspondre au ressenti des utilisateurs sur le terrain.*

### Travaux effectués

L'Arcep a lancé des travaux visant à améliorer les cartes de couverture mobile des opérateurs. L'Autorité publie en outre, depuis mi 2015, des données relatives à la couverture et à la qualité de service des réseaux dans un format ouvert et réutilisable<sup>4</sup>.

### Suite des travaux

<sup>1</sup> <http://www.economie.gouv.fr/remise-du-rapport-sur-la-transition-vers-les-reseaux-a-tres-haut-debit-et-l-extinction-du-reseau-de-cuivre-2015>

<sup>2</sup> Le statut « zone fibrée » est obtenu dès lors que l'établissement et l'exploitation d'un réseau en fibre optique ouvert à la mutualisation sont suffisamment avancés pour déclencher des mesures facilitant la transition vers le très haut débit.

<sup>3</sup> [http://berec.europa.eu/eng/document\\_register/subject\\_matter/berec/download/0/6075-draft-berec-guidelines-on-implementation\\_0.pdf](http://berec.europa.eu/eng/document_register/subject_matter/berec/download/0/6075-draft-berec-guidelines-on-implementation_0.pdf)

<sup>4</sup> Les données en open data sont disponibles sur <http://www.arcep.fr/?id=12823> et sur <https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/autorite-de-regulation-des-communications-electroniques-et-des-postes-arcep/#datasets>

Une décision obligeant les opérateurs à publier des cartes plus détaillées sera soumise à la rentrée à homologation du Gouvernement. Des premières cartes (pour la voix et les SMS) seront publiées en open data d'ici la fin de l'année 2016, et seront ensuite enrichies.

## 5. Espace de signalement

*Ouvrir une plateforme permettant aux consommateurs et entreprises de signaler les problèmes qu'ils rencontrent.*

### Travaux effectués

L'Arcep a mené un travail de définition du périmètre et du contenu de la plateforme, ainsi qu'une revue des outils similaires en place chez d'autres acteurs institutionnels. En parallèle, une réflexion sur l'intégration de la plateforme aux sites de l'Autorité a été initiée.

### Suite des travaux

En vue de la sélection d'un prestataire, une procédure d'appel d'offres sera lancée avant l'automne 2016. Les travaux seront menés au quatrième trimestre 2016 avec un objectif de mise en production en 2017.

## 6. Internet des objets

*S'assurer de la disponibilité des ressources rares (numérotation, adresses IP, codes réseaux, accès aux fréquences, etc.) pour accompagner l'émergence des réseaux de l'internet des objets et des territoires intelligents.*

### Travaux effectués

L'Arcep a lancé en juin 2015 un travail de réflexion en association avec d'autres autorités et administrations de l'Etat (DGE, ANFR, ANSSI, CNIL, CGSP, DGALN) dans l'objectif de cartographier les enjeux de politique publique liés à l'émergence de l'internet des objets et des villes intelligentes. Une trentaine d'acteurs ont été auditionnés et plusieurs ateliers thématiques organisés : Industrie et transport connectés (23 mai 2016), Bâtiment et ville connectés (23 juin 2016), Santé connectée (27 juin 2016). Une consultation publique en vue de l'ouverture de nouvelles bandes de fréquences a été publiée le 3 juin 2016 avec l'Agence nationale des fréquences. S'agissant des ressources, l'Arcep a remis un rapport à la Secrétaire d'Etat du numérique, Axelle Lemaire, concernant la migration vers l'IPv6. Par ailleurs, le 12 janvier 2016, la session plénière du GRACO (groupe d'échange entre l'Arcep, les collectivités territoriales et les opérateurs) a porté sur les territoires intelligents<sup>5</sup>. L'ensemble de ces travaux est disponible sur le site dédié [www.arcep.fr/iot](http://www.arcep.fr/iot).

### Suite des travaux

Une consultation publique sera organisée autour des actions clés à envisager relevant des pouvoirs publics. Un rapport exposant le diagnostic, ainsi que les orientations et les propositions retenues, sera rendu public à l'automne 2016. Un colloque sera organisé à cette occasion, durant la première quinzaine de novembre.

## 7. Expérimentation

*Aménager au sein du cadre réglementaire un périmètre permettant l'expérimentation.*

### Travaux effectués

En 2015, l'Arcep a délivré 100 autorisations d'utilisation de fréquences à caractère expérimental. Un cycle d'analyse et d'expérimentation sur les usages possibles des bandes 3,5 GHz et 2,6 GHz TDD a été lancé.

### Suite des travaux

Le cadre réglementaire sur l'expérimentation devrait être renforcé par le projet de loi pour une république numérique. L'Arcep pourrait, sous certaines conditions, définir un cadre expérimental visant à accompagner un

<sup>5</sup> Le compte rendu de cette session est disponible : <http://arcep.fr/index.php?id=11742#c93737>

opérateur donné dans le développement d'une technologie ou d'un service innovants, du point de vue technique ou commercial. Un « guichet startups » va être ouvert à l'Autorité dès cet été.

## 8. Mobile

*Promouvoir les partages d'infrastructures mobiles pertinents pour doper la couverture et les débits (zones rurales, métro, etc.).*

### Travaux effectués

Un dialogue impliquant les opérateurs mobiles concernant les partages de réseaux mobiles, et notamment les deux grands contrats (itinérance 2G/3G entre Free Mobile et Orange ; mutualisation 2G/3G/4G et itinérance 4G entre Bouygues Telecom et SFR) a été mené entre l'Arcep et les opérateurs. L'Arcep a ainsi publié des lignes directrices le 25 mai 2016 et a invité les opérateurs mobiles à lui transmettre les propositions de modification de leurs contrats qu'ils entendaient, le cas échéant, mettre en œuvre en conséquence. Ces propositions ont été reçues le 15 juin 2016 : à la lumière de l'analyse des avenants reçus, l'Arcep a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'imposer des modifications aux contrats existants par la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs qui lui ont été conférés par le parlement dans le cadre de la loi dite « Macron ».

### Suite des travaux

L'Arcep poursuivra et approfondira sa démarche d'observation, de contrôle et de transparence sur l'amélioration de la couverture et de la qualité des services mobiles. Le partage de réseaux, ainsi que le nouveau droit<sup>6</sup> pour les opérateurs d'accéder aux infrastructures de génie civil existantes (génie civil en conduite des opérateurs, pylônes électriques, tunnels ferroviaires...), contribueront à cette dynamique sur une diversité de territoires (tunnels, métro, stades, zones peu denses...).

## 9. Confiance

*Clarifier la doctrine quant à la nature des acteurs soumis à l'obligation de déclaration en tant qu'opérateurs (ex : e-mail, VPN).*

### Travaux effectués

L'Arcep a contribué à des travaux de l'ORECE sur l'encadrement réglementaire des acteurs dit OTT (« over the top ») qui concurrencent les fournisseurs de services de communications électroniques. Un rapport a été publié à ce sujet au 1<sup>er</sup> semestre<sup>7</sup>.

### Suite des travaux

L'Arcep contribuera aux travaux de révision du cadre réglementaire européen des communications électroniques. Elle précisera en outre, d'ici la mi-2017, sa doctrine quant à la nature des acteurs soumis à l'obligation de déclaration prévue à l'article L33-1 du CPCE.

## 10. Intelligence collective

*Initier une démarche wiki dans la dynamique des travaux du GRACO (Groupe d'échange entre l'Arcep, les collectivités territoriales et les opérateurs).*

### Travaux effectués

<sup>6</sup> Pour plus d'information : <http://www.arcep.fr/index.php?id=8571>

<sup>7</sup> [http://ber.ec.europa.eu/eng/document\\_register/subject\\_matter/ber.ec/reports/5751-ber.ec-report-on-ott-services](http://ber.ec.europa.eu/eng/document_register/subject_matter/ber.ec/reports/5751-ber.ec-report-on-ott-services)

L'Arcep a mené un état des lieux préliminaire interne et externe sur la manière dont l'Autorité interagit avec les collectivités afin d'identifier des pistes de progression, et notamment la place et le rôle à donner à un outil numérique collaboratif.

### **Suite des travaux**

Sur la base des conclusions de cet état des lieux, l'Arcep va, d'une part, identifier un outil collaboratif adapté et, d'autre part, étoffer les informations disponibles en ligne avec des fiches pédagogiques portant sur les principaux thèmes de questionnement des collectivités.

## **11. Terminaux ouverts**

*Analyser la capacité des utilisateurs d'accéder et contribuer aux différents contenus et applications disponibles sur internet quel que soit leur terminal.*

### **Travaux effectués**

L'Arcep a lancé un chantier de réflexion sur la question de l'ouverture des terminaux et des systèmes d'exploitation qui leur sont associés. Ce chantier a fait l'objet d'une première réflexion au sein des Ateliers de la prospective, qui a été renouvelé.

### **Suite des travaux**

L'Arcep mènera un travail d'analyse avec pour finalité de rassembler des éléments objectifs sur le sujet et d'acquérir une expertise technique. L'Autorité souhaite conduire cette démarche de manière partenariale et ouverte à l'international. Après avoir procédé à des auditions internes, un premier rapport externe pourrait être publié en début d'année 2017. Les parties prenantes et acteurs intéressés seront alors invités à réagir aux premières conclusions. En fonction de ces résultats, l'objectif pourrait être dans un second temps de recenser les travaux d'évaluation quantitatifs existants et le cas échéant d'en stimuler de nouveaux, selon une logique de « notation » comme promu par le Conseil national du numérique sur le thème de la « loyauté des plateformes ».

## **12. Crowdsourcing**

*Nouer des partenariats et le cas échéant créer en propre des outils de crowdsourcing pour enrichir les données sur la qualité et la couverture des réseaux.*

### **Travaux effectués**

L'Arcep a lancé, le 30 juin 2016, un appel à partenariats visant à viabiliser et mettre en avant des données produites par des tiers sur la qualité et la couverture des réseaux numériques et renforce le pouvoir des utilisateurs par l'information. Cette démarche permettra notamment de répondre aux objectifs du règlement européen sur l'internet ouvert concernant la mise à disposition, auprès des utilisateurs, d'outils certifiés par les autorités de régulation nationales, leur permettant de contrôler la qualité de leur service d'accès à internet.

### **Suite des travaux**

L'analyse des propositions en vue de l'établissement des premiers partenariats sera effectuée d'ici la fin de l'année 2016.